

Elis

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Mazars
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
Elis
5 boulevard Louis Loucheur
92210 Saint-Cloud

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Elis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l’audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l’audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l’état d’urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d’avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l’organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C’est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes annuels de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation, des créances rattachées aux participations et du mali de fusion sur actifs financiers

Notes 3.1 « Immobilisations financières » 4.2 « Immobilisations financières », 4.3 « Dépréciation des immobilisations » et 4.4 « Tableau des filiales et des participations » de l’annexe aux comptes annuels

Risque identifié

Les titres de participation figurent au bilan au 31 décembre 2020 pour un montant net de 3 911 millions d’euros et représentent le poste le plus important du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d’entrée au coût d’acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d’utilité. Les créances qui s’y rattachent s’élèvent à 773 millions d’euros.

Le bilan de la société au 31 décembre 2020 comprend également un mali de fusion sur actifs financiers pour un montant net de 1 365 millions d’euros comptabilisé en autres immobilisations financières.

Comme indiqué dans la note 3.1 de l’annexe aux comptes annuels, la valeur d’utilité des titres de participation est déterminée pour une participation donnée, en fonction de sa contribution à l’actif net consolidé, sa rentabilité et ses perspectives d’avenir. Par ailleurs, le mali de fusion sur actifs financiers est regroupé avec les titres de participation auxquels il est affecté pour les besoins du test de dépréciation.

L’environnement économique dans lequel le Groupe opère évolue notamment compte tenu de la pandémie de Covid-19. Les filiales peuvent ainsi connaître des variations de leur activité se traduisant par une dégradation du résultat d’exploitation. Dans ce contexte, et eu égard à leurs montants au bilan de la société, nous avons considéré que l’évaluation des titres de participation, des créances s’y rattachant et du mali de fusion sur actifs financiers constitue un point clé de notre audit.

Notre réponse

Pour apprécier le caractère raisonnable de l’estimation de la valeur d’utilité des titres de participation et du mali de fusion sur actifs financiers, nos travaux ont principalement consisté à vérifier que l’estimation de ces valeurs déterminées par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d’évaluation et des hypothèses de calcul utilisées. En particulier, nous avons :

- pour les évaluations reposant sur des éléments historiques, vérifié que les capitaux propres et l'endettement net retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels, nous avons obtenu les prévisions de flux futurs de trésorerie des participations concernées et nous avons :
 - o apprécié leur cohérence avec les business plans établis par la direction ;
 - o apprécié leur caractère raisonnable par rapport au contexte économique et financier dans lequel opèrent ces participations notamment compte tenu de la pandémie de Covid-19 ;
 - o apprécié le caractère raisonnable des taux d'actualisation et des taux de croissance long terme retenus, avec le support de nos experts en évaluation d'actifs.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 3.1, 4.2, 4.3 et 4.4 de l'annexe aux comptes annuels donnent une information appropriée.

Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées aux participations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Elis par l'Assemblée Générale du 29 juin 2011 pour le cabinet Mazars et par les statuts lors de la constitution de la société en 2007 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet Mazars était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dans la quatorzième année, dont six années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit

interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les

informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Courbevoie, le 8 mars 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Edouard SATTLER

Isabelle MASSA

6.3 COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ ELIS (SOCIÉTÉ MÈRE)

6.3.1 Bilan au 31 décembre 2020

Actif

(en milliers d'euros)	Montant brut	Amort. Dépr.	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations Incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	3 912 073	1 156	3 910 917	3 910 983
Créances rattachées à des participations	772 689		772 689	795 425
Autres titres immobilisés	111		111	111
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 368 225		1 368 225	1 368 857
ACTIF IMMOBILISÉ	6 053 098	1 156	6 051 942	6 075 376
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés	89		89	1 280
Autres créances	417 606		417 606	446 165
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
(Dont actions propres) :				
Disponibilités	55 289		55 289	78 949
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	751		751	742
ACTIF CIRCULANT	473 735		473 735	527 136
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	855		855	4 103
TOTAL GÉNÉRAL	6 527 688	1 156	6 526 532	6 606 615

Passif

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
Capital social ou individuel (dont versé : 221 819)	221 819	221 298
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 575 640	2 646 411
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)		
Réserve légale	6 780	6 780
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)		
Report à nouveau		74
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(42 796)	(70 324)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	18 098	12 703
CAPITAUX PROPRES	2 779 541	2 816 942
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	295	2 539
Provisions pour charges	186	146
PROVISIONS	481	2 685
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles	400 000	400 000
Autres emprunts obligataires	334 283	337 292
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		75 124
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	2 990 441	2 962 596
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 236	3 866
Dettes fiscales et sociales	1 747	2 846
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	15 222	3 756
Comptes de régularisation		
Produits constatés d'avance		
DETTES	3 745 929	3 785 480
Écarts de conversion passif	581	1 508
TOTAL GÉNÉRAL	6 526 532	6 606 615

6.3.2 Compte de résultat au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)	Exercice 2020		Exercice 2019	
	France	Exportation		Total
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 005		1 005	1 005
Chiffres d'affaires nets	1 005		1 005	1 005
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
Produits d'exploitation			1 005	1 005
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3	5
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			17 923	26 768
Impôts, taxes et versements assimilés			489	456
Salaires et traitements			2 395	3 578
Charges sociales			894	1 890
Dotations d'exploitation :				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			19	15
Autres charges			374	523
Charges d'exploitation			22 097	33 235
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(21 092)	(32 230)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers			53 471	46 939
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			22 194	24 292
Reprises sur provisions et transferts de charges			2 546	5 160
Différences positives de change			28 731	17 487
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières			88 505	114 828
Dotations financières aux amortissements et provisions			294	2 537
Intérêts et charges assimilées			57 141	98 584
Différences négatives de change			31 054	13 707
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			16	
RÉSULTAT FINANCIER			(35 034)	(67 889)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			(56 126)	(100 119)
Produits exceptionnels			149	245
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				32
Produits exceptionnels sur opérations en capital			149	213
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Charges exceptionnelles			7 527	6 576
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 332	349
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			781	549
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			5 414	5 678
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(7 378)	(6 331)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			(20 708)	(36 128)
Total des produits			54 625	48 187
Total des charges			97 421	118 511
BÉNÉFICE OU PERTE			(42 796)	(70 324)

6.3.3 Annexe

SOMMAIRE DES NOTES

Note 1	Activité de la Société et faits caractéristiques de l'exercice	142	Note 5	Informations relatives au bilan passif	148
Note 2	Événements significatifs survenus depuis la clôture de l'exercice	142	Note 6	Informations relatives au compte de résultat	153
Note 3	Règles et méthodes comptables	142	Note 7	Engagements financiers et « hors-bilan »	156
Note 4	Informations relatives au bilan actif	144			

NOTE 1 ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Activité de la Société

Activités des sociétés holding.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, soit une durée de 12 mois et dégagent une perte de - 42 796 milliers d'euros.

La pandémie de Covid-19 en Europe qui a débuté au cours du premier trimestre de l'année 2020 et qui perdure en 2021 ainsi que les différentes mesures de confinement ou de restrictions d'activités imposées aux populations et aux entreprises impactent de manière sensible les filiales et participations de la Société. En fonction de leurs secteurs d'activités, certains clients des filiales et participations voient leurs activités suspendues temporairement, gravement affectées ou au contraire très soutenues. Ainsi, l'activité du secteur de l'Hôtellerie-Restaurant est en net repli, celle du secteur de l'Industrie est plus résiliente, en particulier du fait des clients de l'industrie pharmaceutique et de l'agro-alimentaire, tandis que l'activité des clients du secteur de la Santé est soutenue. La société met en œuvre des mesures depuis le mois de mars 2020 afin de protéger sa situation de trésorerie et celle du groupe Elis.

L'incertitude demeure quant à l'impact de l'évolution future de l'épidémie sur la demande des entreprises et des clients. La pertinence de comptabilisation selon le principe de continuité d'exploitation dépend de la disponibilité continue des emprunts. Aussi, la Société jouit d'une très bonne liquidité et n'a aucune échéance de dette significative avant 2023. Elis a à disposition des

liquidités, sous la forme (i) de deux lignes de crédit renouvelable pour un montant non tiré de 900 millions d'euros et (ii) de 55,3 millions d'euros de trésorerie au 31 décembre 2020. Afin de pouvoir absorber plus sereinement cette crise, la Société a obtenu, à sa demande, un réaménagement (*waiver*) du test de son covenant bancaire au 31 décembre 2020 et au 30 juin 2021. Sur cette base et selon les anticipations du Groupe, la Société s'attend raisonnablement à disposer des ressources adéquates pour continuer à fonctionner pendant au moins les 12 prochains mois et a conclu que l'établissement des comptes selon le principe de continuité d'exploitation reste approprié.

La société a aussi revu les conséquences de l'événement Covid-19 sur la reconnaissance et l'évaluation des actifs, passifs, charges et produits dans les comptes de l'exercice clos. La principale conséquence est relative aux tests de dépréciation des immobilisations financières tels que décrits à la note 3.1.

Les coûts additionnels directement liés à l'évènement et qui n'auraient pas été encourus ou constatés si l'évènement n'avait pas eu lieu sont les frais de réaménagement du *covenant* bancaire (*waiver*) tels que mentionnés au sein du résultat exceptionnel détaillé à la note 6.6.

Enfin, la société Elis a aussi procédé au remboursement anticipé de certains emprunts externes au Groupe (voir note 5.5) au cours de l'exercice.

NOTE 2 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Adaptation des plans d'attribution d'actions de performance 2018 et 2019

Compte tenu de l'impact exceptionnel de la crise sanitaire, le conseil de surveillance, réuni le 8 mars 2021, sur avis du comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance, a décidé, dans le respect de la politique de rémunération respectivement applicable et approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée générale du 18 mai 2018 (pour le plan 2018) et de l'assemblée générale du 23 mai 2019 (pour le plan 2019), d'ajuster comme suit les critères de performance applicables aux plans 2018 et 2019 du comité exécutif (dont les membres du directoire) :

- » Pour ce qui concerne les actions de catégorie A attribuées dans le cadre du plan 2018 et les actions attribuées dans le cadre du plan 2019, ajustement des critères de performance sur la base de nouvelles projections établies par le conseil, tenant compte de l'impact de la crise sanitaire (en termes de volume d'activité des clients et de variation des principaux taux de change) sur la trajectoire théorique du Groupe et

- » Pour ce qui concerne les actions de catégorie B attribuées dans le cadre du plan 2018, ajustement du deuxième critère de performance (marge d'EBIT Allemagne), considérant que la cible aurait été atteinte sans la crise sanitaire. Le troisième critère (synergies opérationnelles) avait déjà été validé et communiqué ; en revanche, le premier critère (marge d'EBIT UK) est considéré comme non atteint.

En application de cet ajustement, le nombre d'actions définitivement acquises par les membres du comité exécutif (dont les membres directoire) dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions de performance 2018 devrait représenter 50 % du nombre d'actions de catégorie A et 66 % du nombre d'actions de catégorie B initialement attribuées.

La réalisation des conditions de performance attachées au plan d'attribution gratuite d'actions de performance 2019 sera appréciée en 2022, au regard de la performance du Groupe au cours de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2021.

Il est à noter que de tels ajustements ont été réalisés pour l'ensemble des 500 managers concernés.

NOTE 3 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de

présentation des comptes annuels définies par le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Néant

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Changement d'estimation ou de modalités d'application

Dépréciation des titres de participation : voir paragraphe 3.1 relatif à l'évaluation des titres de participation dans le contexte d'incertitude économique.

3.1 Immobilisations

Immobilisations financières

Titres de participation et créances rattachées

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'achat y compris frais accessoires depuis la première application de l'avis n° 2007-C du comité d'urgence du CNC du 15 juin 2007 (antérieurement les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes étaient portés en charges de l'exercice). Un amortissement dérogatoire sur cinq ans de ces frais est ensuite pratiqué.

À la clôture de l'exercice, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'utilité, pour une participation donnée, est déterminée en fonction de sa contribution à l'actif net consolidé, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à la contribution à l'actif net consolidé, la valeur nette comptable de la participation est comparée avec une valeur d'utilité habituellement basée sur des multiples d'indicateurs économiques (EBITDA et EBIT), déduction faite de l'endettement net de la participation concernée.

L'évaluation par les multiples étant difficile à mettre en œuvre dans le contexte de la crise liée au coronavirus, la société a privilégié au 31/12/2020 la valorisation par la méthode des flux de trésorerie actualisés telle que calculée en IFRS pour les besoins des comptes consolidés du groupe Elis. La principale hypothèse prise pour les flux de trésorerie futurs du dernier business plan est un retour fin 2022-début 2023 aux niveaux d'activité et de résultat qu'a connu le Groupe en 2019 avec une reprise prudente sans re-confinement général, mais tenant compte de la crise économique à venir.

Les créances rattachées à des participations sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Autres immobilisations financières

Mali de fusion sur actifs financiers

Le « Mali de fusion sur actifs financiers » de 1 365 291 milliers d'euros correspond au mali technique dégagé lors de la transmission universelle de la société Novalis à la société Elis en date du 9 juillet 2015. Ce mali technique a été entièrement affecté aux titres de participations M.A.J.. Ce mali fait l'objet d'un test de dépréciation annuel. Comme il n'est pas possible de déterminer la valeur actuelle du mali technique pris isolément, ce dernier est regroupé avec les titres de participations M.A.J. pour les besoins du test de dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle cumulée du mali technique et des titres de participation devient inférieure à leur valeur nette comptable à la date de clôture.

Contrat de liquidité

Les opérations liées au contrat de liquidité que la Société a passé avec un prestataire de services d'investissement sont comptabilisées en conformité avec l'avis du comité d'urgence de la CNC n° 98-D et avec le bulletin n° 137 de la CNCC de mars 2005 :

- les actions propres détenues sont comptabilisées en « Autres immobilisations financières – actions propres ». Une dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice si celui-ci est inférieur au coût d'achat. Pour la détermination du résultat de cession, la méthode « Premier entré – Premier sorti » est appliquée ;
- les espèces versées à l'intermédiaire et non encore utilisées sont comptabilisées en « Autres immobilisations financières – autres créances immobilisées ».

3.2 Créances et dettes

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la fin de l'exercice vient à être inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.4 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Le cas échéant, les dettes, les créances, les disponibilités en devises sont converties et comptabilisées au bilan sur la base du dernier cours de change.

La différence résultant de l'actualisation des opérations en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes de change non compensées par une couverture de change font l'objet d'une provision pour risques à due concurrence.

3.5 Provisions réglementées

Les provisions réglementées figurant au bilan sont détaillées sur l'état des provisions et font partie des capitaux propres au bilan. Elles sont de nature fiscale et correspondent à la provision pour amortissements dérogatoires calculée selon la réglementation

fiscale française, et correspondant à l'amortissement des frais d'acquisitions de titres.

Les dotations ou reprises d'amortissements dérogatoires sont portées en résultat exceptionnel de l'exercice.

3.6 Engagements envers le personnel

Les indemnités de départ en retraite du personnel font l'objet de provisions calculées et comptabilisées conformément à la Méthode 2 de la Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 de l'ANC. Les variations d'engagements de retraites résultant de changements d'hypothèses actuarielles ou de régime survenant au cours de l'exercice sont portées directement au résultat exceptionnel : les provisions comptabilisées à la clôture sont donc égales à l'engagement actuariel déterminé selon la norme IAS 19 révisée.

Les versements de gratifications liées à l'ancienneté (Médaille du Travail) font également l'objet de provisions calculées conformément aux pratiques de la Société, sur base d'hypothèses statistiques et d'actualisation. La variation de ces provisions au cours de l'exercice est directement portée au compte de résultat, sans répartition.

3.7 Instruments financiers et opérations de couverture

Instruments de couverture

Les principes de la comptabilité de couverture sont appliqués de façon obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion et documentée. Les effets des instruments financiers utilisés par Elis S.A. pour couvrir et gérer ses risques de taux sont reconnus dans le compte de résultat de manière symétrique à ceux de l'élément couvert : ainsi, en 2019, le résultat des swaps de taux était reconnu au rythme des intérêts d'emprunts couverts et classés dans le poste « Intérêts et charges assimilées ».

Positions ouvertes isolées

Les positions ouvertes isolées sont toutes les opérations non qualifiées de couverture. Les pertes et gains dénoués sont comptabilisés en résultat. Les pertes latentes sont comptabilisées au bilan et donnent lieu à la constitution d'une provision.

NOTE 4 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ACTIF

4.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La Société ne détient pas d'immobilisations corporelles ou incorporelles.

4.2 Immobilisations financières

Tableau des mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Valeur brute au 31/12/2019	Acquisitions et virements de poste à poste/apport	Cessions et virements de poste à poste	Valeur brute au 31/12/2020	Dépréciation	Valeur nette au 31/12/2020
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations	4 707 573	16 355	39 166	4 684 762	1 156	4 683 606
Autres titres immobilisés	111			111		111
Prêts et autres immobilisations financières	1 368 857	11 603	12 235	1 368 225		1 368 225
TOTAL	6 076 541	27 958	51 401	6 053 098	1 156	6 051 942

Au 31 décembre 2020, les actions auto-détenues représentent 205 723 titres, soit 2 934 milliers d'euros.

4.3 Dépréciation des immobilisations

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Dotations/ apport	Reprises	Au 31/12/2020
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 165		9	1 156
Dépréciations autres immobilisations financières				
TOTAL	1 165		9	1 156

4.4 Tableau/liste des filiales et des participations

(en milliers d'euros sauf mention contraire)	Capital	Capitaux Propres, hors capital et résultat	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Soldes des prêts et avances consentis par la Société	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires 2020	Résultat de l'exercice clos le 31/12/2020	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2020
				Brut	Net					
A. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire est > à 1 % du capital de la Société										
1. Filiales dont la Société détient plus de 50 % du capital										
M.A.J. SA – Pantin (93) – 775 733 835	142 515	461 458	100,0	1 091 055	1 091 055	835 809	0	554 189	56 561	0
Société de Participations Commerciales et Industrielles SARL – Saint-Cloud (92) – 409 900 149	28 685	117	100,0	28 682	28 682	0	0	0	533	0
Berendsen Ltd, société anonyme de droit anglais immatriculée au Registre des sociétés anglaises (Companies House) n° 01480047, Intec 3 Wade Road, Basingstoke, England, RG24 8NE	313 346 k£	392 127 k£	100,0	2 790 876	2 790 876	317 547	5 730	0	(1 743) k£	0
2. Participation dont la Société détient de 10 à 50 %										
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations										
1. Filiales non reprises au § A										
a. Filiales françaises (ensemble)										
b. Filiales étrangères (ensemble)										
2. Participations non reprises au § A										
a. Dans les sociétés françaises (ensemble)										
b. Dans les sociétés étrangères (ensemble)										
				1 460	304					
TOTAL DU POSTE DU BILAN « PARTICIPATIONS »				3 912 073	3 910 917					

4.5 Information concernant les parties liées

Les transactions significatives et non conclues à des conditions normales de marché effectuées avec les parties liées au cours de l'exercice 2020 sont :

Désignation de la partie liée	Description de la transaction	Montant en milliers d'euros (créance ou produit)	Montant en milliers d'euros (dette ou charge)
M.A.J. SA	Convention de prêt – ex-Novalis		
	› montant en principal	87 753	
	› intérêts	2 767	
	Convention de prêt - USPP		
	› montant en principal	335 670	
	› intérêts	9 214	
	Convention de prêt - OCEANE		
	› montant en principal	50 000	
	› intérêts	600	
M.A.J. SA	Convention de compte courant		
	› avance consentie à la société M.A.J.	362 387	
	› intérêts versés par la société M.A.J.	4 645	
Elis Services SAS	Convention de prestations de services		
	› facturées par Elis Services à Elis		6 786
	› facturées par Elis à Elis Services	1 005	
Berendsen Ltd	Convention de prêt		
	› montant en principal	297 702	
	› intérêts	3 775	

4.6 État des échéances des créances

(en milliers d'euros)	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	2 140 914	4 529	2 136 385
Créances rattachées à des participations	772 689	1 565	771 124
Prêts			
Autres immobilisations financières	1 368 225	2 964	1 365 261
ACTIF CIRCULANT	418 445	418 445	
Clients	89	89	
Clients douteux			
Personnel et comptes rattachés			
Organismes sociaux			
État : impôts et taxes diverses	1 287	1 287	
Groupe et associés	411 792	411 792	
Débiteurs divers	4 526	4 526	
Charges constatées d'avance	751	751	
TOTAL	2 559 359	422 974	2 136 385
Montants des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	22 825		
Prêts et avance consentis aux associés (personnes physiques)			

4.7 Créances clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Montant brut	Dépréciation	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Créances clients et comptes rattachés	89		89	1 280
Autres créances	417 597		417 597	446 165
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL	417 686		417 686	447 445

4.8 Dépréciation des créances

Néant.

4.9 Créances représentées par des effets de commerce

Néant.

4.10 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan s'élève à 1 565 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	1 565	1 476
Clients - Factures à établir		281
TOTAL	1 565	1 757

4.11 Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 751 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Charges d'exploitation	205	181
Charges financières	546	561
Charges exceptionnelles	0	0
TOTAL	751	742

NOTE 5 INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN PASSIF

5.1 Capitaux propres

Le capital social est divisé en 221 819 430 actions ordinaires entièrement libérées, d'une valeur nominale de 1,00 euro.

Les opérations suivantes sur le capital de la Société ont été réalisées :

- › le 24 mars 2020, augmentation de capital par incorporation d'une somme de 249 milliers d'euros prélevée sur le compte « Primes d'émission » par émission de 249 300 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune dans le cadre de l'attribution définitive des actions de performance aux mandataires sociaux et aux salariés du Groupe conformément aux termes de l'assemblée générale mixte du 27 mai 2016, selon la décision du directoire en date du 24 mars 2020 ;
- › le 6 avril 2020, augmentation de capital par incorporation d'une somme de 247 milliers d'euros prélevée sur le compte « Primes d'émission » par émission de 246 884 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune dans le cadre de l'attribution définitive des actions de performance aux mandataires sociaux et aux salariés du Groupe conformément

aux termes de l'assemblée générale mixte du 27 mai 2016, selon la décision du directoire en date du 6 avril 2020 ;

- › le 31 août 2020, augmentation de capital par incorporation d'une somme de 13 milliers d'euros prélevée sur le compte « Primes d'émission » par émission de 13 245 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune dans le cadre de l'attribution définitive des actions de performance aux mandataires sociaux et aux salariés du Groupe conformément aux termes de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2020, selon la décision du directoire en date du 31 août 2020 ;
- › le 20 décembre 2020, augmentation de capital par incorporation d'une somme de 12 milliers d'euros prélevée sur le compte « Primes d'émission » par émission de 12 204 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1,00 euro chacune dans le cadre de l'attribution définitive des actions de performance aux mandataires sociaux et aux salariés du Groupe conformément aux termes de l'assemblée générale mixte du 30 juin 2020, selon la décision du directoire en date du 18 décembre 2020.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice est la suivante :

(en milliers d'euros)

AU 31/12/2019	2 816 943
Distribution	
Résultat de l'exercice	(42 796)
Augmentation du capital social	522
Imputation des primes d'émission	(522)
Augmentation de la réserve légale	
Augmentation du report à nouveau	
Variation des subventions d'investissement	
Variation des provisions réglementées (amortissements dérogatoires, etc.)	5 394
AU 31/12/2020	2 779 541

5.2 Caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'attribution d'actions de performance mise en œuvre par la Société, dont les actions ont été acquises au cours de

l'exercice ou sont toujours en cours d'acquisition à la clôture de l'exercice, sont les suivants :

Attributions gratuites d'actions de performance	Plan n° 6 – 2017	Plan n° 7 – 2018	Plan n° 8 – 2018	Plan n° 9 – 2018	Plan n° 10 – 2019	Plan n° 11 – 2019	Plan n° 12 – 2020	Plan n° 13 – 2020
Date d'assemblée	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	27/05/2016	30/06/2020	30/06/2020
Date du conseil de surveillance	14/03/2017	06/03/2018	06/03/2018	06/03/2018	06/03/2019	06/03/2019	03/03/2020 30/06/2020	03/03/2020 30/06/2020
Date de la décision du directoire	24/03/2017	29/03/2018	31/08/2018	20/12/2018	02/05/2019	25/07/2019	09/07/2020	28/12/2020
Nombre de droits consentis à l'origine	577 050	1 071 374	29 750	28 604	1 476 558	10 018	2 101 762	19 350
› dont membres du comité exécutif	249 300	494 100	-	-	417 746	-	581 029	-
› dont mandataires sociaux :	146 700	206 490	-	-	194 300	-	276 244	-
– Xavier Martiré	100 000	117 995	-	-	116 580	-	165 746	-
– Louis Guyot	23 350	49 164	-	-	45 337	-	64 457	-
– Matthieu Lecharny	23 350	39 331	-	-	32 383	-	46 041	-
Nombre de bénéficiaires	230	472	36	25	521	4	536	23
› dont membres du comité exécutif	9	11	-	-	11	-	11	-
› dont mandataires sociaux	3 ^(a)	3 ^(a)	-	-	3 ^(a)	-	3 ^(a)	-
Date d'attribution	24/03/2017	06/04/2018	31/08/2018	20/12/2018	02/05/2019	01/08/2019	09/07/2020	28/12/2020
Date d'acquisition								
› membres du directoire et du comité exécutif	24/03/2020 ^(c)	06/04/2021 ^(c)	-	-	02/05/2022 ^(c)	-	09/07/2023 ^(c)	
› autres bénéficiaires	24/03/2019 ^(c)	06/04/2020 ^(c)	31/08/2020 ^(c)	20/12/2020 ^(c)	02/05/2021 ^(c)	01/08/2021 ^(c)	09/07/2022 ^(c)	28/12/2022 ^(c)
Date de fin de conservation des actions								
› membres du directoire et du comité exécutif	24/03/2020 ^(d)	06/04/2021 ^(d)	-	-	02/05/2022 ^(d)	-	09/07/2023 ^(d)	
› autres bénéficiaires	24/03/2019 ^(d)	06/04/2020 ^(d)	31/08/2020 ^(d)	20/12/2020 ^(d)	02/05/2021 ^(d)	01/08/2021 ^(d)	09/07/2022 ^(d)	28/12/2022 ^(d)
Droits acquis en 2020	249 300^(e)	245 777^(e)	13 359^(e)	13 197^(e)	0^(e)	0^(e)	0^(e)	0^(e)
Nombre de droits devenus caducs au 31/12/2020	-	365 912	16 391	15 407	139 251	2 732	34 532	-
Nombre de droits restants à acquérir au 31/12/2020	-	459 685	-	-	1 337 307	7 286	2 067 230	19 350
› dont membres du comité exécutif	-	459 685 ^(h)	-	-	391 839	-	581 029	-
› dont mandataires sociaux :	-	206 490	-	-	194 300	-	276 244	-
– Xavier Martiré	-	117 995	-	-	116 580	-	165 746	-
– Louis Guyot	-	49 164	-	-	45 337	-	64 457	-
– Matthieu Lecharny	-	39 331	-	-	32 383	-	46 041	-
Nombre de bénéficiaires en activité au 31/12/2020	175	378	31	23	459	2	520	23
› dont membres du comité exécutif	8	10	0	0	10	-	11	0
› dont mandataires sociaux :	3 ^(b)	3 ^(b)	0	0	3 ^(b)	-	3 ^(b)	0

- (a) Xavier Martiré, Louis Guyot et Matthieu Lecharny.
 (b) Xavier Martiré, Louis Guyot et Matthieu Lecharny
 (c) Les actions sont acquises à l'issue d'une période d'acquisition de deux années à compter de la date d'attribution pour l'ensemble des bénéficiaires à l'exception des membres du comité exécutif (en ce compris les membres du directoire), pour lesquels la période d'acquisition est fixée à trois années à compter de la date d'attribution.
 (d) Il n'y a pas de période de conservation dans le cadre de ce plan de sorte que les actions seront disponibles et pourront être librement cédées à l'issue de la période d'acquisition, sous réserve toutefois des périodes légales d'abstention et des dispositions de la charte de déontologie boursière en matière de prévention des abus de marchés. En outre, chaque membre du directoire est tenu de conserver au nominatif pendant toute la durée de ses fonctions un nombre d'actions fixé par le conseil de surveillance conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux décrite dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise figurant au chapitre 2 du présent document d'enregistrement universel 2020.
 (e) Lors de la réunion du 3 mars 2020, le conseil de surveillance a examiné la performance attachée à l'acquisition définitive des actions de performance attribuées aux membres du comité exécutif en 2017 dont la période de vesting est arrivée à expiration en 2020, et a constaté que l'ensemble des conditions de performances étaient atteintes de sorte que 100 % des actions attribuées en 2017 ont été acquises. Ces conditions de performance étaient liées à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires et à l'EBIT déterminées sur la base du business plan lui-même en phase avec les attentes du marché, et à un critère externe lié au cours de l'action Elis par rapport à un indice de référence. L'acquisition définitive est devenue effective le 24 mars 2020.
 (f) Lors de la réunion du 3 mars 2020, le conseil de surveillance a examiné la performance attachée à l'acquisition définitive des actions de performance attribuées aux salariés (hors comité exécutif) en 2018 dont la période de vesting est arrivée à expiration en 2020, et a constaté que deux conditions de performance étaient atteintes de sorte que 50 % des actions attribuées en 2018 aux salariés (hors membres du comité exécutif) ont été acquises. Ces conditions de performance étaient liées à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires et à l'EBIT et à un critère relatif externe lié au cours de bourse du titre Elis par rapport à un indice de référence.
 (g) L'acquisition définitive des actions est soumise à la réalisation de conditions de performance appréciées sur une période de deux exercices pour l'ensemble des bénéficiaires à l'exception des membres du comité exécutif pour lesquels la performance est appréciée sur une période de trois exercices. Sauf dérogation du directoire, l'acquisition est également soumise à une condition de présence ininterrompue au sein du Groupe pendant toute la période d'acquisition. Les conditions de performance attachées à l'acquisition définitive des actions sont définies en référence à des critères absolus internes liés au chiffre d'affaires consolidé et à l'EBIT consolidé déterminées sur la base du business plan lui-même en phase avec les attentes du marché et à la performance relative de l'action Elis par rapport à un indice de référence. Le nombre d'actions acquises sera ainsi fonction du nombre d'objectifs atteints, étant précisé que l'atteinte des critères de performance est binaire de sorte que si le critère n'est pas atteint, la fraction des droits attachée à l'objectif concerné n'est pas due et les actions afférentes ne sont pas acquises. Pour les plans mis en œuvre en 2019 et 2020, 34 % des actions attribuées seront acquises si une condition de performance est remplie, 67 % si deux conditions sont remplies, et 100 % si les trois conditions sont remplies. Aucune action ne sera acquise si aucune des conditions de performance n'est satisfaite.
 (h) Pour le plan 2018 des membres du Comex, les conditions de performance attachées aux actions de performance sont en outre soumises à des critères liés à la réussite de l'intégration de Berendsen : synergies réalisées, marge d'EBIT UK et Allemagne. Le nombre d'actions définitivement acquises sera ainsi fonction du nombre d'objectifs atteints, étant précisé que l'atteinte des critères de performance est binaire de sorte que si le critère n'est pas atteint, la fraction des droits attachée à l'objectif concerné n'est pas due et les actions afférentes ne sont pas acquises.

5.3 Identité de la société mère consolidante

Nom et siège de l'entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand	ELIS S.A., Saint-Cloud (92210), SIRET 499668440 00039
Nom et siège de l'entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble le plus petit	ELIS S.A., Saint-Cloud (92210), SIRET 499668440 00039
Lieu où des copies des états financiers consolidés visés peuvent être obtenues	5, boulevard Louis-Loucheur, 92210 Saint-Cloud

5.4 État des provisions

Le détail des provisions par nature est le suivant :

Provisions pour risques

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Au 31/12/2020
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme	2 537	294	2 537	294
Provisions pour amendes et pénalités	0			0
Provisions pour pertes de change	0			0
Provisions pour pensions et obligations similaires	146	39		185
TOTAL	2 683	333	2 537	479

5.5 États des échéances des dettes

(en milliers d'euros)	Montant brut au 31/12/2020	Moins de 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	400 000		400 000	
Autres emprunts obligataires	334 283	1 686		332 597
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
› à 1 an maximum à l'origine				
› à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	2 701 309	351 309	1 650 000	700 000
Fournisseurs et comptes rattachés	4 235	4 235		
Personnel et comptes rattachés	1 098	1 098		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	475	475		
État et autres collectivités publiques :				
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et comptes rattachés	174	174		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	296 144	296 144		
Autres dettes				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 737 718	655 121	2 050 000	1 032 597
Emprunts souscrits en cours d'exercice	864 500			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 004 400			

Au 31 décembre 2020, les dettes incluent principalement :

Marchés de capitaux

Billets de trésorerie

Sur les marchés de capitaux court terme, Elis dispose d'un programme de billets de trésorerie (NEU CP), non noté, visé par la Banque de France, d'un montant maximum de 600 millions d'euros. En complément des autres financements, ce programme permet au Groupe d'accéder à des ressources court terme désintermédiées à des conditions de marché favorable. Au 31 décembre 2020, l'encours de billets de trésorerie était de 317,5 millions d'euros contre 382,4 millions d'euros au 31 décembre 2019, soit une baisse de 64,9 millions d'euros liée la génération de cash-flow positive du Groupe sur l'exercice 2020.

Obligations convertibles (« Océanes »)

Elis a procédé le 6 octobre 2017 à une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Elis nouvelles ou existantes (« Océanes ») à échéance 6 octobre 2023. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 400 millions d'euros et il est représenté par 12 558 869 obligations d'une valeur nominale de 31,85 euros. Les obligations ne portent pas intérêt (zéro-coupon). Les fonds levés lors de cette émission ont servi à rembourser le crédit-relais mis en place dans le cadre de l'acquisition de Berendsen, et de rallonger la maturité de la dette du Groupe.

Titres EMTN (Euro Medium Term Notes)

Sur les marchés de capitaux long terme, Elis dispose d'un programme EMTN, renouvelé et visé par l'AMF le 29 avril 2020, d'un montant de 4 milliards d'euros, sous lequel Elis a réalisé les émissions obligataires suivantes :

- › le 15 février 2018, une émission obligataire double tranches de maturité 5 et 8 ans pour des montants et coupons respectifs de 650 millions d'euros à 1,875 %, et 350 millions d'euros à 2,875 %.

Ces fonds d'un montant total d'un milliard d'euros ont permis de refinancer le crédit-relais mis en place dans le cadre de l'acquisition de Berendsen ;

- › le 11 avril 2019, une émission obligataire d'un montant de 500 millions d'euros, de maturité 5 ans et offrant un coupon de 1,75 %. Les produits de cette émission ont été exclusivement affectés au refinancement des Obligations *High Yield* échéance 2022 ;
- › le 3 octobre 2019, une émission obligataire double tranche de 850 millions d'euros se répartissant entre (i) une tranche à 5,5 ans (maturité avril 2025) d'un montant de 500 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1 %, et (ii) une tranche à 8,5 ans (maturité avril 2028) d'un montant de 350 millions d'euros et offrant un coupon annuel de 1,625 %. Ces obligations ont permis de refinancer intégralement les tranches tirées des deux crédits syndiqués bancaires souscrits en 2017.

Financements bancaires et placements privés

Placement privé « USPP »

Le Groupe a également mis en place en avril 2019 un financement de type USPP comportant deux tranches : une première tranche libellée en euro d'un montant de 300 millions d'euros de maturité de 10 ans et portant intérêt au taux de 2,70 %, et une seconde tranche libellée en dollar américain d'un montant de 40 millions de maturité 10 ans et portant intérêt au taux de 4,99 %. La tranche en dollar a été convertie en euro via la mise en place d'un *cross-currency swap* sur une durée de 10 ans, et offrant un coupon synthétique en euro de 2,69 %. Les produits de cette émission ont été majoritairement affectés au remboursement des Obligations *High Yield* de 800 millions d'euros à échéance 2022.

Crédit Senior - Term loan

Elis a conclu le 17 janvier 2017 un crédit syndiqué senior pour un montant de 1 150 millions d'euros d'une maturité de cinq ans, et composé de trois tranches : une tranche prêt à terme de 450 millions d'euros, une tranche *capex line* de 200 millions d'euros, une tranche de crédit renouvelable de 500 millions d'euros. Au cours de l'année 2019, le prêt à terme de 450 millions d'euros et la tranche *capex line* tirée à hauteur de 200 millions d'euros ont été totalement remboursés et annulés.

Au 31 décembre 2020, la tranche de crédit renouvelable était toujours active mais non tirée. Cette tranche, de maturité initiale 17 janvier 2022, a fait l'objet en décembre 2020 d'une extension d'un an de sa maturité, ainsi étendue au 17 janvier 2023 ; Elis bénéficie par ailleurs d'une option d'extension de 6 mois supplémentaires de cette nouvelle maturité, que la Société pourra activer au cours du quatrième trimestre 2021 et qui reste soumise à l'accord des banques prêteuses.

Crédit syndiqué - Term loan

Le 7 novembre 2017, Elis a conclu un second crédit syndiqué comprenant deux tranches : un prêt à terme de 200 millions d'euros à échéance novembre 2022 et une ligne de crédit renouvelable de 400 millions d'euros à échéance novembre 2022

à l'origine. Au cours de l'année 2019, le prêt à terme de 200 millions d'euros a été totalement remboursé et annulé.

Au 31 décembre 2020, la tranche de crédit renouvelable, dont la maturité a été étendue à novembre 2023, était toujours active mais non tirée.

Schuldschein

Elis a levé 75 millions d'euros le 23 novembre 2017 via un placement privé multi-tranche régi par le droit allemand, nommé « Schuldschein ». Cette opération a permis de diversifier les sources de financement du Groupe. La levée de fonds a été réalisée via plusieurs tranches à taux fixe et taux variable qui représentent respectivement 46 % et 54 % du montant total, à échéance 3 à 7 ans.

La ligne de financement *Schuldschein* a fait l'objet d'un remboursement anticipé total au cours de l'exercice 2020.

Au travers de ces deux contrats de crédits syndiqués, le Groupe dispose au 31 décembre 2020 de lignes de crédit confirmées non utilisées pour un montant cumulé de 900 millions d'euros, assurant ainsi la liquidité nécessaire au Groupe sur son programme de billets de trésorerie en cas de fermeture du marché des billets de trésorerie.

5.6 Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Gestion du risque de taux

Au 31 décembre 2020, la totalité des dettes financières tirées à long terme sont à taux fixe.

Gestion du risque de change

Risque de change transactionnel et financier

Afin de couvrir les risques de change transactionnel et financier auxquels elle est exposée, l'entité Elis a recours à des instruments dérivés constitués :

- › d'achats/ventes à terme de devises non qualifiés de couverture (position ouverte isolée) pour couvrir les expositions transactionnelles de ses filiales ;

- › de swaps de change pour couvrir le risque de change sur ses comptes-courants intra-groupe en devises.

Au 31 décembre 2020, la juste valeur enregistrée au bilan dans le poste « Disponibilités » s'élève à 620 milliers d'euros.

Risque de change lié au financement de type USPP libellé en dollars américains

Au cours de l'année 2019, Elis a contracté un *cross-currency swap* pour échanger la devise et le taux fixe payé au titre de sa dette USPP d'un montant de 40 millions de dollars américains pendant la durée de l'emprunt, contre un taux fixe. La juste valeur au 31 décembre 2020 s'élève à - 1 518 milliers d'euros.

Cet instrument, désigné en couverture, n'est pas enregistré au bilan conformément au règlement ANC 2015-05 (à l'exception des intérêts courus).

5.7 Dettes fournisseurs et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Fournisseurs Groupe	296	1 762
Fournisseurs	(9)	231
Fournisseurs d'immobilisations		
Factures non parvenues	3 114	737
Factures non parvenues Groupe		278
Commissions bancaires courues	826	857
VALEURS NETTES COMPTABLES	4 227	3 865

5.8 Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 940	1 872
Dettes fiscales et sociales	1 476	2 682
Dettes financières		
Intérêts courus sur emprunts et dettes financières divers	35 495	30 254
TOTAL	40 911	34 808

5.9 Comptes de régularisation

Produits constatés d'avance

Néant.

5.10 Écarts de conversion

	Écart Actif			Écart Passif	
	Total	Compensé par couverture de change ou position globale de change	Provisions pour risques	Net	Total
Clients et comptes rattachés	0	0	0	0	88
Comptes courants financiers	854 651	560 518	294 133	0	580 906
Fournisseurs	0	0	0	0	334
TOTAUX	854 651	560 518	294 133	0	581 328

NOTE 6 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

6.1 Ventilation du montant net du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par type d'activité et marché géographique de l'exercice 2020 se ventile de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2020			Exercice 2019
	France	CEE + Export	Total	Total
Ventes de marchandises				
Ventes de produits finis				
Production vendue de services	1 005		1 005	1 005
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 005		1 005	1 005
POURCENTAGE	100 %	0 %	100 %	

6.2 Transferts de charges

(en milliers d'euros)	Au 31/12/2020	Au 31/12/2019
Transferts de charges de personnels		
Autres transferts de charges		
TOTAL	0	0

6.3 Effectif moyen du personnel

Sur l'année fiscale 2020, l'effectif moyen du personnel s'analyse comme suit :

	Année fiscale 2020	
	Effectif	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Employés		
TOTAL	2	0

6.4 Rémunération des organes d'administration

Membres du conseil de surveillance - rétributions des membres versées au cours de l'exercice (dues au titre de 2019) : 338 milliers d'euros contre 393 milliers au cours de l'exercice précédent.

Directoire - rémunérations versées au cours de l'exercice : 3 362 milliers d'euros contre 3 264 milliers d'euros au cours de l'exercice précédent.

6.5 Résultat financier

Le résultat financier de l'exercice s'élève à - 35 034 milliers d'euros et s'analyse de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS FINANCIERS	53 471	46 939
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	22 194	24 292
Reprises sur provisions et transferts de charges	2 546	5 160
Différences positives de change	28 731	17 487
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES	88 505	114 828
Dotations financières aux amortissements et provisions	294	2 537
Intérêts et charges assimilées	57 141	98 584
Différences négatives de change	31 054	13 707
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	16	
RÉSULTAT FINANCIER	(35 034)	(67 889)

6.6 Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	149	245
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		32
Produits exceptionnels sur opérations en capital	149	213
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 527	6 576
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 332	349
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	781	549
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	5 414	5 678
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(7 378)	(6 331)

Le résultat exceptionnel de l'exercice s'élève à - 7 378 milliers d'euros et s'analyse de la façon suivante :

- › les charges exceptionnelles, sur opérations de gestion, correspondent aux frais liés au réaménagement de son *covenant* bancaire (*waiver*) ;
- › les produits et charges exceptionnels, sur opérations en capital, correspondent au résultat latent et réalisé selon la méthode FIFO des actions détenues en propre dans le cadre du contrat de liquidité ;
- › les dotations exceptionnelles aux amortissements dérogatoires correspondent à l'amortissement sur cinq ans des frais d'acquisition des titres Berendsen.

6.7 Impôt sur les bénéfices

La Société a opté, à compter du 1^{er} mars 2008, pour le régime d'intégration fiscale prévu aux articles 223 A et suivants du CGI, avec ses filiales et sous-filiales dont la liste au 31 décembre 2020 est la suivante : M.A.J., Les Lavandières, Régionale de Location et Services Textiles, Pierrette-T.B.A., Le Jacquard Français, Elis Services, Thimeau, Société de Participations Commerciales et Industrielles, Pro Services Environnement et Blanchisserie Blésoise.

En qualité de société mère intégrante, Elis assume la consolidation des résultats fiscaux de toutes les sociétés membres et le paiement au Trésor de l'impôt correspondant. Elle reçoit de ses filiales le montant d'impôt qu'elles auraient supporté en l'absence

d'intégration. De ce fait, Elis a enregistré dans ses comptes au 31 décembre 2020 un montant d'impôts créditeur de 20 708 milliers d'euros (36 336 milliers d'euros au 31 décembre 2019) correspondant à l'écart entre les montants perçus des filiales et ceux effectivement décaissés.

Elis appliquant la méthode de l'impôt exigible, elle ne comptabilise pas les montants qu'elle pourrait avoir à restituer à celles de ses filiales actuellement déficitaires, lorsqu'elles redeviendront bénéficiaires. Le détail des déficits reportables existant chez certains membres du groupe fiscal ainsi que la dette latente d'Elis à leur égard sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

(en milliers d'euros)	Déficits restant à reporter (base)	Taux d'impôt	Dette latente
Société de Participations Commerciales et Industrielles	2 941	26,5 %	779
Le Jacquard Français	7 086	26,5 %	1 878
Thimeau	2 277	26,5 %	603
Blanchisserie Blésoise	1 169	26,5 %	310
TOTAL	13 473	26,5 %	3 570

Fiscalité différée

Base (en milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice	Variations en résultat de l'exercice	À la clôture de l'exercice
Évaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux			
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	12 703	5 394	18 097
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges			
Provision pour indemnité de départ à la retraite	146	39	185
Contribution Sociale de Solidarité	11	(4)	7
Autres provisions pour risques			
DÉFICITS REPORTABLES FISCALEMENT	851 849	27 542	879 391
TOTAL	864 709	32 971	897 680

Impôts (en milliers d'euros)	À l'ouverture de l'exercice	Variations en résultat de l'exercice	À la clôture de l'exercice
Évaluations dérogatoires en vue d'obtenir des allègements fiscaux			
Provisions réglementées : Amortissements dérogatoires	(4 068)	(1 074)	(5 142)
Différences entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains produits ou charges			
Provision pour indemnité de départ à la retraite	47	6	53
Contribution Sociale de Solidarité	4	(2)	2
Autres provisions pour risques			
DÉFICITS REPORTABLES FISCALEMENT	272 762	(22 927)	249 835
TOTAL	268 745	(23 997)	244 748

NOTE 7 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET « HORS-BILAN »

7.1 Engagements donnés

(en milliers d'euros)	Total	- 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à la trésorerie				
Liés au financement				
Avals, cautions et garanties donnés pour des filiales	10 760			10 760
Liés aux locations				
Liés aux prestations de services				
Autres				
	10 760	0	0	10 760

7.2 Engagements reçus

(en milliers d'euros)	Total	- 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Liés à l'exploitation/immobilier/expansion				
Liés au financement	385 670			385 670
Créances garanties				
	385 670			385 670

7.3 Engagements liés à des instruments dérivés

Voir note 5.6.